

QUATRE CENT SOIXANTE-SIXIÈME SESSION**Mercredi le 20 mars 2013**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue le 20 mars 2013 à 14 heures, au lieu et heure ordinaires des sessions de ce Conseil, et sous la présidence du préfet, Monsieur Yvon Brière, sont présents, Messieurs les maires:

Germain Richer	Prévost (V)	(2 voix)
Jacques Labrosse	Saint-Colomban (V)	(2 voix)
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	(2 voix)
Marc Gascon	Saint-Jérôme (V)	(5 voix)
Yvon Brière	Sainte-Sophie (SD)	(2 voix)

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Éric Brunet est également présent.

7877-13 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement, à 14 heures 01, de procéder à l'ouverture de la présente séance.

ADOPTÉE

7878-13 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. le maire Marc Gascon

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante, en y apportant les modifications suivantes :

Reporter le point suivant à une séance ultérieure :

- 11.

Ajouter les points suivants :

- 12a) Résolution autorisant la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre la MRC de La Rivière-du-Nord et la Ville de Prévost concernant l'asphaltage et l'entretien de la piste cyclable « Le P'tit Train du Nord ».
- 12b) Résolution autorisant la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre la MRC de La Rivière-du-Nord et la Ville de Saint-Jérôme concernant l'asphaltage et l'entretien de la piste cyclable « Le P'tit Train du Nord ».
- 12c) Demande de subvention de location de salle par M. Normand Lalonde pour une séance d'information contre la réforme de l'assurance emploi.

ADOPTÉE

7879-13 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 FÉVRIER 2013**

Proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 20 février 2013, tel que présenté.

ADOPTÉE

7880-13 **PRÉSENTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES À APPROUVER**

Proposé par M. le maire Jacques Labrosse

et résolu unanimement d'approuver la liste des "comptes payés" préparée en date du 13 mars 2013, telle que présentée par le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, Monsieur Éric Brunet.

ADOPTÉE

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 13 MARS 2013

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint dépose l'état des activités financières pour l'exercice se terminant le 13 mars 2013. Les membres du Conseil en prennent acte.

7881-13 **RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DÉCRÉTANT ET AUTORISANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BARRAGE DU LAC DES CHUTES POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE**

Il est proposé par M. le maire Bruno Laroche

et résolu unanimement d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer l'entente intermunicipale décrétant et autorisant les travaux de réfection du barrage du lac des Chutes pour la Municipalité de Saint-Hippolyte.

ADOPTÉE

7882-13 **RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ORGANISME " CRÉ DES LAURENTIDES " DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION D'ORTHOPHOTOGRAPHIES ET DE DONNÉES AFFÉRENTES POUR LA RÉGION DES LAURENTIDES**

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer une entente avec l'organisme " CRÉ des Laurentides " dans le cadre de l'acquisition d'orthophotographies et de données afférentes pour la région des Laurentides.

ADOPTÉE

7883-13 **AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER OU AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT À PRODUIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU TRANSPORT COLLECTIF POUR L'ORGANISME TAC MRC RIVIÈRE-DU-NORD**

Il est proposé par M. le maire Bruno Laroche

et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à produire une demande de subvention au ministère des Transports du Québec dans le cadre du transport collectif pour l'organisme TAC MRC Rivière-du-Nord.

ADOPTÉE

7884-13 **DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC CONCERNANT LE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF " TAC MRC RIVIÈRE-DU-NORD "**

CONSIDÉRANT la déclaration de compétence pour son territoire en matière de transport en commun;

CONSIDÉRANT le règlement établissant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice de la compétence de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord à l'égard de la gestion du transport adapté et collectif des municipalités locales à cette compétence;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a mis en place un service de transport collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'adoption des règlements et résolutions relatives à la mise en opération et service en transport;

CONSIDÉRANT que les contributions provenant de chacune des municipalités en transport collectif se répartissent comme suit :

Prévost :	<u>60 369\$</u>	Saint-Colomban :	<u>86 898\$</u>
Saint-Hippolyte :	<u>65 180\$</u>	Sainte-Sophie :	<u>33 005\$</u>

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires pour l'année 2013 ont été adoptées par la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT que la part fournie par les usagers en transport est de :

Collectif 2012 :	<u>58 337\$</u>	Prévisions 2013 :	<u>76 814\$</u>
Adapté 2012 :	<u>70 311\$</u>	Prévisions 2013 :	<u>89 166\$</u>

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec dispose d'un programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural qui prévoit une allocation potentielle de CENT MILLE DOLLARS (100 000\$) par année avec une participation financière équivalente pour la MRC (principalement par les municipalités de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie);

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a préparé un plan de développement en transport collectif pour les municipalités de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie.

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement :

- QUE la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord demande au ministère des Transports du Québec de verser la subvention de CENT MILLE DOLLARS (100 000\$) à laquelle elle a droit pour la mise en place d'un service de transport collectif pour les personnes résidant sur son territoire (Municipalités de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie);
- QUE la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord autorise le dépôt d'une demande à cet effet dans le cadre du programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural;
- QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint soit autorisé à signer la demande déposée auprès du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC D'ARGENTEUIL CONCERNANT LES BARRAGES ANTHROPIQUES – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE METTRE SUR PIED UN PROGRAMME DÉDIÉ À LA MISE AUX NORMES DES BARRAGES ET DE PROCÉDER À UNE MODIFICATION LÉGISLATIVE

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint dépose la résolution numéro 13-01-028 de la MRC d'Argenteuil concernant les barrages anthropiques. Les membres du Conseil en prennent acte.

DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE D'AMQUI RELATIVEMENT À UNE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE DÉCRÉTER UN MORATOIRE INTERDISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION DE L'URANIUM SUR TOUT LE TERRITOIRE DU QUÉBEC

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint dépose la résolution numéro 2013-099 de la Ville d'Amqui concernant une demande au gouvernement du Québec de décréter un moratoire interdisant l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur tout le territoire du Québec. Les membres du Conseil en prennent acte.

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DES BASQUES CONCERNANT UNE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MRC QUI POSSÈDENT UNE VILLÉGIATURE SAISONNIÈRE IMPORTANTE

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint dépose la résolution numéro 2013-02-13-6.3 de la MRC des Basques concernant une demande au gouvernement du Québec de compensation pour la collecte sélective des MRC qui possèdent une villégiature saisonnière importante. Les membres du Conseil en prennent acte.

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DES BASQUES CONCERNANT LES TAXES SUR L'HÉBERGEMENT EN CAMPING

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint dépose la résolution numéro 2013-02-27-7.1 de la MRC des Basques concernant les taxes sur l'hébergement en camping. Les membres du Conseil en prennent acte.

7885-13 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1084

Attendu que la Municipalité de Sainte-Sophie a adopté le règlement numéro 1084 amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme 506 afin :

- D'agrandir l'aire d'affectation « Résidentielle et de villégiature » au détriment d'une aire d'affectation « Paysagère » et ce, pour les lots 2 760 225 et 2 762 391.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 1084 est présumé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Marc Gascon

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 1084 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

7886-13 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÈGLEMENT NUMÉRO A1990-018

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro A1990-018 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro C-1990 afin :

- D'ajouter l'article 17.5 pour assujettir les espaces de rangement fermés aménagés sur les galeries et balcons attenants au mur avant ou latéral d'un bâtiment principal à des objectifs et critères particuliers.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro A1990-018 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Marc Gascon

et résolu unanimement que ledit règlement numéro A1990-018 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

7887-13

RÉSOLUTION AUTORISANT LE PRÉFET ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER OU LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT À SIGNER UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD ET LA VILLE DE PRÉVOST (PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD) – ASPHALTAGE ET ENTRETIEN

Il est proposé par M. le maire Bruno Laroche

et résolu unanimement d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer un protocole d'entente à intervenir entre la MRC de La Rivière-du-Nord et la Ville de Prévost concernant l'asphaltage et l'entretien de la piste cyclable « Le P'tit Train du Nord » sur le territoire de la Ville de Prévost.

ADOPTÉE

7888-13

RÉSOLUTION AUTORISANT LE PRÉFET ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER OU LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT À SIGNER UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD ET LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME (PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD) – ASPHALTAGE ET ENTRETIEN

Il est proposé par M. le maire Jacques Labrosse

et résolu unanimement d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer un protocole d'entente à intervenir entre la MRC de La Rivière-du-Nord et la Ville de Saint-Jérôme concernant l'asphaltage et l'entretien de la piste cyclable « Le P'tit Train du Nord » sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme.

ADOPTÉE

7889-13

DEMANDE DE SUBVENTION DE LOCATION DE SALLE PAR M. NORMAND LALONDE

Il est proposé par M. le maire Bruno Laroche

et résolu unanimement d'accorder une subvention pour la location de salle suite à la demande faite par M. Normand Lalonde dans le cadre d'une séance d'information contre la réforme de l'assurance emploi, qui aura lieu le 18 avril prochain de 19 heures à 21 heures, dans les salles « A et B » de l'Hôtel de région.

Toutefois, des frais de conciergerie et d'équipement seront facturés en vertu du règlement numéro 182-07 modifié par les règlements numéros 198-08, 223-09 et 253-11.

ADOPTÉE

7890-13 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par M. le maire Bruno Laroche

et résolu unanimement, à 14 heures 23, de lever la présente séance.

ADOPTÉE

Yvon Brière, préfet

Éric Brunet, directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint